



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PONCHON

COUPON ACTIVITÉ Année scolaire 2024/ 2025	
Nom et Prénom de l'enfant	
Date de naissance de l'enfant	
Adresse	
Nom et prénom du représentant légal	
Téléphone domicile/portable	Mail du représentant légal
Activité pratiquée	
Nom de l'organisation	
Montant de l'adhésion/ licence ou activité avant déduction (a)	€
Montant de de la participation de la commune (b)	20 €
Montant réglé par la famille (a-b)	€
Modalités de paiement	
Fait à : le	
Signature du/des responsables légaux	
Signature du/de la jeune	

Signature du président/responsable de l'association et cachet

IBAN Association sportive ou culturelle

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Cadre réservé à
l'administration

N^o du dossier
Date de réception
Montant versé
date de
versement

Un seul bon à hauteur de 20 euros par enfant et par année sera délivré

Documents obligatoires à fournir : copie de la carte d'identité, ou du livret de famille, justificatif de domicile (ou autre document justifiant de la situation individuelle ou d'hébergement), certificat de scolarité pour les plus de 16 ans.

RIB de l'association et n° siret de l'association

[Voir au verso les modalités de versement de l'aide aux associations](#)

La ville de Ponchon s'engage à ne faire usage de ces renseignements que dans le cadre du traitement de votre demande. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant (art. 38, 39 de la loi "Informatique et Libertés") pour l'exercer, adressez-vous à la Mairie.



Modalités de versement de l'aide aux associations

Merci d'accepter le PASS'SPORT CULTURE mis en place par le centre communal d'Action Sociale de la commune de Ponchon.

Le coupon d'activité en recto qui a été remis par la famille lors de son inscription doit être complété par vos soins (tampon de la structure et signature du responsable) accompagné de votre relevé d'identité bancaire.

Merci de vérifier que la famille a bien joint les pièces obligatoires (photocopie carte d'identité ou livret de famille, justificatif de domicile ou justificatif d'hébergement, certificat de scolarité pour les plus de 16 ans)

L'ensemble du dossier est à déposer en mairie de Ponchon au

81 rue de la Mairie Ponchon 60430, avant le 30 novembre 2024.

L'association sera réglée par l'intermédiaire du Trésor Public et ce au maximum dans un délai de 6 semaines après réception et validation du dossier.

Si besoin de renseignements vous pouvez contacter la mairie

au 03 44 03 31 58

Merci pour votre participation